

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-073

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le



ID : 069-246900740-20220712-CC_2022_073-DE

L'an deux mille vingt-deux

Le douze juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 6 juillet 2022

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	23
Votes	29

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Anne RIBERON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Christian FROMONT, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Raphaëlle GUERIAUD, Thierry BADEL, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Fabien BREUZIN donne procuration à Hélène DESTANDAU
François PINGON donne procuration à Yves GOUGNE
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Denis LANCHON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique MERLE

**ACTION SOCIALE
D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

**Adhésion à la charte
d'engagements
"Intercommunalité
aidante - Alzheimer"
avec France
Alzheimer**

Rapporteur : Madame Françoise TRIBOLLET, Vice-Présidente déléguée aux Solidarités, à l'Autonomie et à la Famille

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 7 juin 2022,

Dans le cadre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, la Copamo souhaite soutenir des actions favorisant l'inclusion des personnes malades et de leurs proches aidants.

L'association France Alzheimer a pour objet de :

- former les personnes concernées par la maladie d'Alzheimer sur les spécificités de cette maladie mais également les professionnels, les bénévoles et les aidants pour optimiser l'accompagnement des personnes malades tout au long de leur vie
- développer des actions d'accompagnement adaptées aux personnes malades pour les aider à mieux vivre leur quotidien et à développer leurs capacités
- informer et sensibiliser le grand public sur la maladie d'Alzheimer.

Afin de répondre aux besoins croissants d'accompagnement des malades d'Alzheimer et de leurs familles, la Copamo accueille, au sein de France Services une antenne de l'association France Alzheimer 69, depuis 2018.

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le



ID : 069-246900740-20220712-CC_2022_073-DE

A travers l'adhésion à la charte d'engagements « Intercommunalité aidante - Alzheimer », la Copamo signifie sa volonté de conforter son partenariat avec France Alzheimer 69 et de soutenir l'association en s'engageant à ses côtés pour favoriser l'inclusion et l'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, notamment par la diffusion d'informations, la sensibilisation de différents publics, l'accessibilité des bâtiments et services aux malades.

L'association France Alzheimer s'engage de son côté à accueillir en proximité les malades et leurs aidants et à développer des actions locales répondant aux besoins des familles du territoire.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

APPROUVE la signature de cette charte d'engagements réciproques.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
RENAUD PFEFFER

PUBLIE LE 19 JUILLET 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



PUBLIE LE 19 JUILLET 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 069-246900740-20220712-CC_2022_073-DE



Charte d'engagements

INTERCOMMUNALITE AIDANTE — ALZHEIMER —

Aider les personnes malades et leurs proches
aidants à toujours profiter de leur environnement.



**FRANCE
ALZHEIMER**
& MALADIES APPARENTÉES



TROIS AXES MAJEURS

L'ORIENTATION

L'INCLUSIVITE

LA SENSIBILISATION

À travers l'adhésion à la charte « Pays Mornantais aidant Alzheimer, aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées », la Copamo signifie sa volonté de favoriser l'inclusion et l'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée dans l'espace public.

Le président de la Communauté de Communes du Pays Mornantais, et à travers lui les 11 CCAS de la Copamo, s'engage aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées, et choisit de mener au moins une des activités listées ci-dessous (liste non exhaustive et à co-construire avec l'association départementale France Alzheimer), en fonction de ses moyens, de ses ressources et de ses spécificités locales.

- ▶ Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de l'intercommunalité et des communes membres
- ▶ Mieux faire connaître l'association France Alzheimer et maladies apparentées et ses activités dédiées aux personnes malades, aux aidants, au couple aidant / aidé
- ▶ Favoriser la participation des personnes malades à des activités sportives et culturelles.
- ▶ Favoriser les rencontres de personnes vivant la même situation et développer un réseau de pair-aidance.
- ▶ Participer à l'effort de sensibilisation ou de formation des personnels et agents intercommunaux et communaux.
- ▶ Aider à lutter contre l'isolement des personnes malades et de leurs proches en facilitant les modalités de transport depuis le domicile ou le lieu d'activité.
- ▶ Informer régulièrement sur les solutions de répit pour les proches aidants et personnes malades.
- ▶ Soutenir les actions inclusives développées par France Alzheimer et maladies apparentées

EN CONTREPARTIE

France Alzheimer et maladie apparentée se tient aux côtés de élus de la Copamo pour :

- ▶ Les aider à informer précisément les habitants de l'intercommunalité sur tous les dispositifs existants.
- ▶ Leur donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.
- ▶ Les appuyer pour mieux accompagner et orienter les habitants des 11 communes de la Copamo, impactés par la maladie, avec notamment la possibilité de délocaliser des actions sur les communes

Mornant, le

Pour la Communauté de Communes
du Pays Mornantais
Le président
Renaud PFEFFER

Pour l'association France Alzheimer Rhône
Le président
Gérard HERRBACH